



Avenant N°1
230122
Lot 1

**Travaux d'aménagement de la
piste cyclable le long de l'avenue
du Pré Renaud entre les
carrefours des Belledonnes et
Berlioz à La Ravoire**

Version du 22.04.2023

Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

d'une part,

Et

L'entreprise **SERTPR**, titulaire du lot n°1 « Voirie et réseaux Divers, espaces verts et revêtements » du marché de travaux d'aménagement de la piste cyclable le long de l'avenue du Pré Renaud entre les carrefours des Belledonnes et Berlioz sur la commune de La Ravoire, représenté par Monsieur Maxime TISSOT, dûment mandaté à cet effet,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

I - Présentation de l'opération

Le marché de travaux consiste à aménager une piste cyclable le long de l'avenue du Pré Renaud entre les carrefours des Belledonnes et Berlioz sur la commune de La Ravoire.

L'aménagement prévoit la modification des carrefours pour sécuriser la traversée des cycles et des piétons en reliant les itinéraires cyclables existants côté rue Duguesclin et avenue Pré Renaud.

Au niveau du carrefour des Belledonnes, une voie pour les mouvements de tourne à droite en direction de l'avenue du Pré Renaud est créer pour faciliter la circulation sur la RD5.

Enfin, des espaces verts sont également aménagés, ainsi que la rénovation de l'éclairage public de l'avenue du Pré Renaud, pour embellir l'entrée de ville.

Le chantier est décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : Voirie réseaux divers / espaces verts / revêtements ;
- Lot n°2 : Eclairage public / Signalisation lumineuse tricolore.

Le présent avenant concerne uniquement le lot n° 1 : Voirie réseaux divers / espaces verts / revêtements.

II - Objet de l'avenant

Le présent avenant au lot n° 1 a pour objet de notifier les modifications intervenues en cours de travaux, de définir les prix nouveaux et de modifier l'article 9.7.2 du CCAP.

• **Modifications des travaux :**

Au cours du chantier, des adaptations techniques ainsi que des prestations complémentaires ont été demandées à l'entreprise par le maitre d'ouvrage sur le périmètre de l'aménagement, notamment:

- La mise en œuvre d'une bordure spécifique pour sécuriser l'espace partagé piéton/vélo entre la rue Duguesclin et la rue des Belledonnes. Coût = 5 188,00 € HT
- La réalisation d'enrobés de voirie supplémentaires. Coût = 8 900,00 € HT
- Le dévoiement d'un réseau électrique HTA. Coût = 5 500,00 € HT
- L'adaptation des aménagements paysagers souhaités par la commune. Coût = 12 700,00 € HT

Certaines quantités liées à des prestations initialement prévues au marché ont pu être revues à la baisse au cours du chantier. Les modifications des travaux représentent un montant de – 4 132,55 € HT.

- **Définition de prix nouveaux :**

Ces prix nouveaux sont détaillés comme suit :

N° PRIX	Intitulé	Unité	Prix unitaire € H.T.
PN 1	Fourniture et pose d'une glissière béton GSS2	ml	242.00 €
PN 2	Fourniture et pose d'élément rampant gauche et droit	U	295.00 €
PN 3	Réalisation de sondage et dégagement manuel sur HTA + réseaux SLT	F	2 292.00 €
PN 4	Sablage de la HTA le temps des travaux puis réouverture pour boîte de jonction aux dates données par ENEDIS.	F	1 150.00 €
PN 5	Tranchée pour dévoiement du réseau HTA.	ML	20.80 €
PN 6	Fourniture et pose de fourreau TPC rouge diamètre 160 pour réseau HTA.	F	16.20 €
PN 7	Remblaiement des fouilles pour HTA en matériaux de substitution	M3	69.50 €
PN 8	Démolition et reprise de regards existants avec câble SLT + éclairage.	U	615.00 €
PN 9	Déplacement de candélabres existants comprenant la démolition du massif existant, la reprise du réseau + la création d'une chambre de tirage sur ancien massif de candélabre.	U	587.00 €
PN 10	Reprise regard + grille EP dans le giratoire suite demande commune.	U	395.00 €
PN 11	Remplacement de la grille 500x500 C250 par une grille 300x750 classe D400.	U	225.00 €
PN 12	Balayage de voirie et réalisation d'une couche d'accrochage à l'émulsion de bitume type R69.	M2	3.90€
PN 13	Ouverture de fosse de plantation de volume 4M3.	U	286.00 €
PN 14	Bâche biodégradable	M2	8.10 €
PN 15	Terrassement manuel, réglage puis mise en œuvre de béton balayé épaisseur 15cm autour des conteneurs suite demande de la commune.	M2	66.50 €
PN 16	Pose claustra bois hauteur sur mesure redécoupé sur site. Fixation dans béton balayé.	F	1 154.00 €
PN 17	Dépose / repose des panneaux de directionnelle existants.	U	643.50 €
PN 18	Forfait pour intervention de nuit pour réalisation du marquage des traversées cycles / piétonnes dans le giratoire Avenue	F	785.00 €

	du Pré Renaud.		
--	-----------------------	--	--

Les prestations nouvelles représentent un coût supplémentaire de 27 264,50 € HT.

III – Economie du marché

La nouvelle économie du marché 230122 est donc :

	€ H.T	TVA	€ T.T.C
Marché initial	362 958.01 €	72 591.60 €	435 549.61 €
Modifications des quantités	- 4 132.55 €	- 826.51 €	- 4 959.06 €
Prix nouveaux	27 264.50 €	5 452.90 €	32 717.40 €
Avenant n°1	23 131.95 €	4 626.39 €	27 758.34 €
Marché après avenant n°1	386 089.96 €	77 217.99 €	463 307.95 €

Le montant de l'avenant 1 au marché de travaux s'élève à **23 131.95 €HT** correspondant à une augmentation de 6.37 % du montant initial.

IV – Délai du marché

Les prestations complémentaires réalisées en cours de travaux nécessitent l'augmentation du délai d'exécution des travaux de deux semaines.

Le nouveau délai d'exécution est donc de 4 mois.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Le vice-président en charge de l'Ingénierie Bâtiments
et Infrastructures

Pour l'**entreprise SERTPR**,

Le Chef d'agence